



AVEYRON
LE DÉPARTEMENT

VOS CONTACTS UTILES

le fonctionnement du CESU,
appelez le :

0 805 16 00 92 Service & appel
gratuits

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

L'affiliation ou l'encaissement
de vos chèques CESU
contactez le CRCESU :

0 892 680 662 Service 0,40 € / min
+ prix appel

service.clients@cr-cesu.fr

Pour plus d'information
sur les services à la personne :

www.aveyron.fr

www.entreprises.gouv.fr/services-a-la-personne

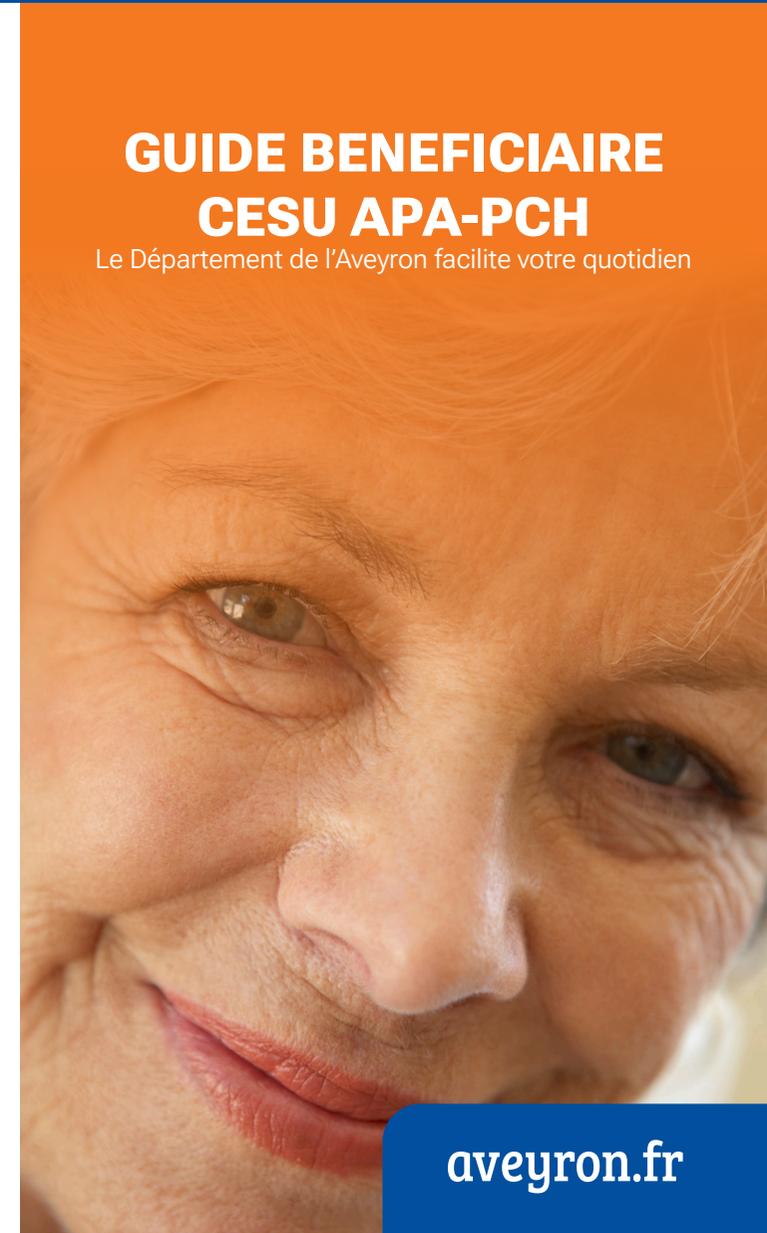
GUIDE BENEFICIAIRE CESU APA-PCH

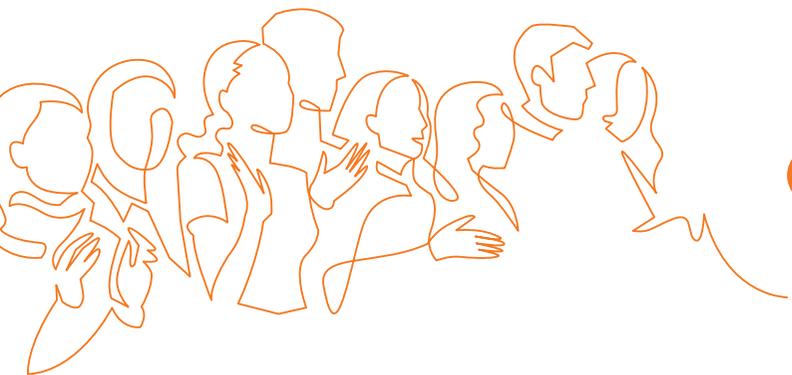
Le Département de l'Aveyron facilite votre quotidien



aveyron.fr

aveyron.fr





En choisissant le Cesu Chèque Domicile, le Département de l'Aveyron met à votre disposition un mode de paiement simple et sécurisé pour payer vos prestations d'aide à domicile dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie ou de la Prestation de Compensation du Handicap.

Avec ce mode de paiement, le Département de l'Aveyron poursuit son engagement à vos côtés pour vous permettre de mieux vivre chez vous et faciliter votre quotidien.

Le Président du Département



01 Adhérer à l'Urssaf service CESU

Le Département informe l'Urssaf service CESU que vous êtes bénéficiaire de l'APA ou de la PCH. Si vous n'avez pas encore de compte, vous recevrez un courrier pour finaliser votre adhésion en tant que particulier-employeur.

02 Régler votre intervenant

Avec vos titres CESU papier ou dématérialisé, vous réglez le salaire net de votre intervenant à domicile. Si nécessaire, vous pouvez compléter le paiement du salaire par un autre mode de versement (virement, chèque...).

03 Déclarer chaque mois les heures effectuées par votre aide à domicile

Vous pouvez utiliser les volets sociaux reçus par courrier ou faire votre déclaration en ligne sur cesu.urssaf.fr. Cette déclaration mensuelle permet de calculer les cotisations sociales de votre aide à domicile.

04 Payer les cotisations sociales de votre aide à domicile

Le Département verse une partie de l'APA ou de la PCH directement à l'Urssaf pour vous aider à régler les cotisations sociales de votre aide à domicile. Le complément est prélevé sur votre compte bancaire.



Avez-vous pensé au CESU dématérialisé ?

En choisissant le CESU dématérialisé, vos chèques seront crédités chaque mois sur votre espace bénéficiaire en ligne.

+ SIMPLE Votre aide à domicile n'aura plus de démarches à effectuer pour se les faire rembourser.

+ RAPIDE Vous les recevez sur votre espace en ligne en début de mois.

+ SÉCURISÉ Vous ne risquez plus de les égarer

Connectez-vous à aveyron.fr avec les identifiants que vous avez reçus et tapez «cesu» dans la barre de recherche pour accéder au formulaire de demande de compte.

Pour bénéficier du CESU dématérialisé dès votre prochaine commande, rendez-vous sur votre espace, rubrique « Mon compte ».

Comment utiliser les CESU dématérialisés ?

Chaque mois, vous êtes alerté par courrier électronique de la mise à disposition de vos CESU dématérialisés.

Rendez-vous sur votre espace bénéficiaire en ligne (**monespace-cheque-domicile.up.coop/beneficiaire**) : À la première utilisation, enregistrez le code NAN (numéro d'affiliation national au CRCESU) de votre aide à domicile.

Sélectionnez les CESU à utiliser et l'aide à domicile à qui les verser.

Validez le paiement (versement sous 48h).